

# **MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ PAR**

**CLAUDE CHARRON**

**DÉCEMBRE 2009**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE**

Mon nom est Claude Charron,

C'est au cours d'une visite à St-Ferdinand que j'ai été ébahi et subjugué par la beauté et la quiétude de l'endroit. Je n'en suis jamais reparti, c'était il y a 28 ans, entre-temps je me suis marié avec Lucie Croteau, native de St-Ferdinand, et nous avons élevé deux enfants. Ce sentiment magnifique que j'éprouvais il y a 28 ans je le ressens à chaque jour avec la même intensité. L'eau, l'air, le paysage, le calme et l'accueil chaleureux des gens sont pour moi des éléments essentiels à une qualité de vie exceptionnelle. En retour de tous ces bienfaits j'ai contribué à l'amélioration de la vie sociale, communautaire et récréative de ma communauté d'accueil, j'ai été notamment coordonnateur de la bibliothèque municipale pendant 10 ans, conseiller pendant 7 ans et bénévole au Centre de ski de fond « La Clé des Bois » de St-Ferdinand pendant 15 ans.

Lorsque le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait développer l'énergie éolienne au Québec à hauteur de 10% du volume exporté, de façon à satisfaire les exigences américaines, j'étais inquiet. Lorsque le projet éolien de l'Érable a été retenu en mai 2008 j'étais très inquiet. Une énergie qui de prime abord semble avoir toutes les qualités qu'on lui prête; verte, gratuite et illimitée. Après 25 ans de développement intensif surtout en Europe, une littérature abondante est apparue; études, rapports, témoignages etc. Nous avons la chance de vivre à une époque où nous avons accès rapidement à toute cette information et, de nous en servir pour éviter de commettre les erreurs du passé de façon à s'engager sur la voie d'un véritable progrès humain. Nous ne pouvons plus dire que nous ne le savions pas. Pourtant nous sommes en train d'implanter les mêmes modèles de développement éolien déficients utilisés à outrance en Europe et ailleurs qui ne respectent pas les principes de développement durable, seuls vrais vecteurs de progrès durable. Des études de plus en plus nombreuses et sérieuses viennent démontrer le très faible apport de l'énergie éolienne pour contrer la production des gaz à effet de serre. Le Danemark, malgré son apport éolien, a augmenté ses émissions de CO2 de 50% au cours des dix dernières années. (Wind Energy : The Case of Denmark).

L'argent n'est plus le seul nerf de la guerre, l'information est devenu l'autre nerf de la guerre. Rappelons que c'est l'information qui a fait tomber le mur de Berlin et d'autres régimes totalitaires, rappelons-nous que les compagnies de tabac ont caché à la population des études qui prouvaient hors de tout doute que le tabac tuait les fumeurs, aujourd'hui elles font face à des poursuites de plusieurs milliards. En Alberta, au moment d'écrire ces lignes, des études indépendantes ont relevé dans les cours d'eau jouxtant les exploitations de sables bitumineux des concentrations toxiques cinq fois plus élevées que les études commandées par l'industrie. L'industrie éolienne n'est pas en reste, seuls les profits motivent ces consortiums souvent issus de l'industrie pétrolière. Nous avons exigé pour le projet éolien de l'Érable des études indépendantes sur la caractérisation des paysages, sur le bruit et les infrasons, sur les tensions parasites, sur les retombées économiques, etc., pourquoi croyez-vous que ces demandes ont toutes été refusées? Qui croire, ceux qui veulent donner de l'information ou ceux qui veulent la contrôler? La question ne se pose plus ici dans la MRC de l'Érable dès lors que ces tours de vent sont de véritables tours de Babel, symboles d'incompréhension et de discorde; le développement éolien industriel étant tout simplement incompatible avec le milieu retenu qui faut-il le rappeler est fortement habité et habité fortement.

Seuls les pays riches ont les moyens de développer l'énergie éolienne. Comme cette énergie coûte très cher, peu de pays ont les moyens de subventionner cette industrie pour ensuite refiler la facture au consommateur. C'est pourtant ce qui arrive partout où l'énergie éolienne est développée, il n'est donc pas surprenant de constater que le coût de l'électricité résidentielle au Danemark, leader de l'éolien industriel en Europe, est le plus élevé d'Europe.

Le Québec n'y échappe pas, à cet égard les chiffres sont éloquentes et plus personne ne les conteste, pas même Hydro-Québec. À la prochaine hausse des tarifs d'électricité une partie de la facture sera réservée au financement de l'énergie éolienne; Hydro-Québec soutient que le développement de nouvelles sources d'approvisionnement coûte cher, le problème est que cette énergie a toutes les apparences d'un éléphant blanc et risque de n'être jamais rentable au terme de la vie utile de ce gros objet qu'est l'éolienne. Ce ne sera pas le premier éléphant blanc au Québec, pensons à Magnolia, Gaspésia, Hundai et à l'usine de cogénération au gaz naturel de Bécancour, propriété de TransCanadaEnergy, qui n'a pas produit un seul kw depuis son ouverture et qui coûte des centaines de millions à Hydro-Québec à cause des surplus historiques d'électricité, qui plus est, prévaudront au moins jusqu'en 2018 alors que le contrat qui lie Hydro à TCE se termine en 2025.

La société québécoise n'a pas les moyens de se priver de tels revenus. Dans ce contexte et au moment où le Québec est au bord de la faillite avec une dette astronomique, quelle est l'urgence de développer des parcs éoliens industriels déficitaires, qui plus est, en milieu habité où ces projets sont fortement contestés? Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre? L'énergie du Québec provient à 96% de l'hydro-électricité, une source négligeable de CO2. Pour légitimer les pétrolières à continuer de polluer les rivières de l'Alberta en échangeant des crédits de carbone? Non merci.

Se draper de vert et agir au nom de la protection de l'environnement demeure un discours accrocheur et gagnant, l'énergie éolienne ayant la cote dans la population et chez les groupes écologistes. Mais encore faut-il prouver cet apport vertueux, ce qui est loin d'être chose faite, bien au contraire l'énergie éolienne étant bien plus un puissant symbole qu'une source pragmatique d'énergie verte. Verts surtout sont les dollars que rapportent les turbines aux promoteurs.

Vouloir augmenter son capital de sympathie sur le dos des consommateurs paraît peu risqué à court terme mais le gouvernement devra rendre des comptes tôt ou tard lorsque la question des coûts sera examinée avec lucidité et transparence.

L'annonce du projet éolien de l'Érable a eu l'effet d'une bombe dans la communauté, au vrai sens du terme. On assiste à une destruction du tissu social et familial; intimidations, menaces, stress, insécurité, détresse psychologique sont le lot quotidien d'une grande partie de la population. Est-ce là un projet rassembleur? Pourquoi ne pas nous avoir invité à choisir plutôt que de nous obliger à subir?

De chez moi je serai entouré de 22-25 éoliennes dans un rayon inférieur à 5 km, soit la moitié du parc projeté. L'impact visuel est majeur et négatif, le paysage étant à jamais altéré et défiguré par ces imposantes structures dominant les crêtes et les résidences en contre bas. Personne n'est venu me demander mon avis ni même m'informer alors que ma qualité de vie, ma santé et la valeur marchande de ma propriété sont en jeu, sans compter les impacts environnementaux et sociaux. Je qualifie l'attitude des décideurs non pas d'anti démocratique mais de sauvage. Les éoliennes sont menaçantes parce que beaucoup trop près des résidences.

Une étude en provenance de Ripley en Ontario révèle que 4 éoliennes Énercon E-82 identiques à celles projetées, dépassent en décibels les normes du Ministère de l'Environnement de l'Ontario et ce dans un rayon de 2 kilomètres, entraînant un manque de sommeil et les problèmes de santé qui en découlent. Or si 132 résidences sont situées dans un rayon de 1.5 km des éoliennes combien le sont dans un rayon de 2 km, sans compter les municipalités de St-Julien, Irlande et Ste-Hélène? Plus grave encore, combien de résidences sont sous le vent des éoliennes, c'est à dire que le bruit des éoliennes sera transporté par les vents dominants. Voilà une des raisons pourquoi les études des docteurs Villey-Migraine et Nina Pierpoint préconisent une distance séparatrice de 3-5 kilomètres en terrain vallonné comme c'est le cas ici à St-Ferdinand. Alors que fait-on, on déménage les résidences ou les éoliennes? Est-ce qu'on prend une chance et on fait un suivi des dégâts après l'implantation du projet comme le suggère l'étude d'impact?

Plusieurs de ces éoliennes ont un effet d'écrasement sur les résidences situées à proximité. Selon l'étude d'impact, une distance minimale de 1.4 km doit être respectée entre les sites surélevés et les résidences, or plusieurs éoliennes ne respectent pas ces normes minimales.

Plusieurs éoliennes sont situées beaucoup trop près des tours de communication et présentent un réel danger de perturbation des ondes, d'ailleurs elles ne respectent pas les distances réglementaires telles que dictées par Industrie Canada dans son rapport RABC-CCNR. L'étude d'impact concernant les télécommunications est assez vague à ce sujet et ne peut garantir l'absence de perturbation des signaux radio et télé.

Le noyau villageois du secteur de Vianney et son prolongement vers le rang 2 sud comprends une trentaine de résidences et deux gîtes touristiques sur une distance d'environ 2 km. Cette densité considérée comme forte en milieu rural est négativement exposée à la présence de nombreuses éoliennes. L'étude d'impact aurait dû tenir compte de cet impact visuel majeur pour les nombreuses résidences et pour les deux gîtes. D'ailleurs l'étude d'impact omet de donner la liste des recommandations dressée par la firme d'architectes paysagistes retenue par SNC Lavalin; la mise en application de ces recommandations rendrait le projet non viable!!!

Plusieurs études récentes démontrent une perte de valeur marchande des propriétés de l'ordre de 20-25% pour toute résidence située dans un rayon de 2 km d'une éolienne, ce qui est le cas pour toutes les résidences du village et du parc en entier car cette dévaluation se répercute bien au-delà de la zone d'influence forte. On aura beau nier cet état de fait, le bon sens nous commande d'y croire. Posez-vous seulement la question, habiteriez-vous dans un parc éolien industriel entouré de 22-25 turbines géantes? Si le promoteur nie toute dévaluation marchande, pourquoi ne s'engage-t-il pas à compenser les pertes et à acheter les résidences invendables? Je ne veux pas, pas plus que tout autre résident, être prisonnier d'un parc éolien parce que personne ne veut acheter ma résidence ou qu'on m'en offre la moitié de sa valeur.

Jamais au Québec un projet éolien comme celui de l'Érable, s'il voit le jour, n'aurait autant d'incidences profondes et négatives sur la population locale; de par la hauteur et l'envergure des éoliennes, de par la proximité des lieux habités et de par le nombre élevé de résidences situées dans la zone d'influence forte. Il n'est pas surprenant que ce modèle de développement rencontre une si vive opposition. De plus, à St-Ferdinand 80% des propriétaires qui accueilleraient des éoliennes ne sont pas des résidents du secteur visé.

Je suis choqué de devoir assister à la destruction du paysage et à l'altération de la réserve hydrique, deux de nos plus grandes richesses naturelles. Je suis choqué de devoir assister à l'occupation du territoire par une multinationale, condamnée à plusieurs reprises dans son propre pays en rapport avec la gestion de ses parcs éoliens, alors que nous ne pouvons même pas établir nos familles ou de nouveaux résidents. Je suis choqué de savoir qu'une partie de ma facture d'électricité servirait à subventionner une compagnie qui met ma santé en danger et qui draine ses profits hors du Québec.

Il est important de souligner que la somme de tous ces impacts, qu'ils soient qualifiés de mineurs ou de majeurs dans l'étude d'impact constitue un énorme défi au respect de la loi du développement durable et au principe de base de cette loi qu'est l'amélioration de la qualité de vie. **L'impact cumulatif global est majeur et accablant.**

Permettez moi d'exprimer mon indignation devant la façon dont ont été traités les résidents du secteur visé par ce projet. Quand on regarde tous les impacts négatifs d'un tel projet en milieu habité on comprend mieux pourquoi la population a été tenue à l'écart; ce n'est pas par hasard si un groupe de citoyens a pu réunir 500 personnes dans une salle pour les informer de la situation, ce que les autorités ou le promoteur n'ont jamais voulu faire. La pire insulte à faire à une personne est d'ignorer sa présence. Maintenant qu'un vent de contestation se lève, on nous accuse de ne pas nous conformer à la pensée unique qui prévaut dans les officines gouvernementales.

La Loi sur le développement durable n'est pas un ensemble de vœux pieux et ne constitue pas une simple amorce. Le Ministère du Développement durable a été créé, un commissaire au Développement durable a été nommé, cette commission même (BAPE) en a fait son fondement et s'en inspire pour son slogan « *Informer et consulter pour un développement durable* ». Hydro-Québec s'est arrimé à cette loi avec son « *Plan d'action de développement durable 2009-2013* ». Le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a publié plusieurs guides dont « *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : pour un développement durable de l'énergie éolienne* » qui reprend les principes de la Loi. La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) doit maintenant tenir compte des « *Orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles* », lesquelles s'inscrivent dans une perspective de développement durable. La Charte du paysage québécois, élaborée avec l'appui du Ministère du Tourisme, est très claire : « assurer un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique mais aussi sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif » en plus de « s'appuyer sur un exercice participatif et démocratique de la collectivité en vue d'assurer l'équité lors de tout arbitrage ».

La « *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* », fruit d'une collaboration de plusieurs organismes et de la participation d'une quinzaine de ministères conclut ainsi l'application de sa politique : « Les communautés rurales pourront ainsi garantir leur pérennité en offrant - à leur population et aux nouveaux arrivants - des milieux de vie attrayants, lesquels disposent d'un éventail d'activités et de services adaptés aux besoins et à la taille des collectivités. Les communautés rurales auront pris les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre entre l'amélioration de la qualité de vie, le développement économique et la protection de l'environnement dans une optique de développement harmonieux et durable du territoire ».

Ce projet va à l'encontre des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable :

- amélioration de la qualité de vie et protection de la santé
- équité et solidarité sociale
- efficacité économique
- participation et engagement
- protection du patrimoine culturel
- protection de l'environnement
- principe de précaution

Ce projet d'aucune façon ne doit voir le jour, bien au contraire, il est vital pour notre communauté de retirer ce projet qui déchire et divise. Il faut instaurer immédiatement en lieu et place un **projet de réconciliation** pour tenter de rétablir les ponts et effacer les torts déjà causés aux familles, aux amis, aux voisins et à toute la communauté en général, torts irréparables dans bien des cas. Il ne faut pas attendre que la plaie s'envenime davantage, la guérison doit commencer maintenant. Il faut sortir de cet enfer dans lequel on nous a plongé et revenir à une vie saine et normale. Je suis convaincu que nous sortirons plus fort de cette épreuve et que nous trouverons ensemble des projets rassembleurs pour occuper de façon harmonieuse et durable ce territoire où nous avons pris racine et que nous chérissons tant.

**Le battement d'aile de la chauve-souris est important, le battement de cœur du citoyen l'est tout autant.**

**LE BEAU APPELLE LE BIEN**

De plus en plus d'études par des chercheurs et experts reconnus démontrent qu'une distance séparatrice de 2 km est une balise minimale pour la santé des gens vivant à proximité des éoliennes. L'ensemble des groupes d'opposition européens représentés par l'EPAW (Plateforme Européenne contre l'éolien industriel qui représente 364 groupes dans 19 pays) de même que l'ensemble des groupes d'opposition américains représentés par le NAPAW (Plateforme nord-américaine contre l'éolien industriel) et plus près de nous la coalition Wind Concerns Ontario qui rallie 41 groupes ont tous adopté la norme du 1.25 mile ou 2 km comme distance minimale devant séparer les éoliennes des résidences. En terrain vallonné comme ici dans les Appalaches et pour les résidences situées « sous le vent » ces distances devraient être doublées ou bien les éoliennes déplacées. Ces distances recommandées n'atténuent d'aucune façon les autres impacts négatifs soulevés par la présence d'éoliennes, soit les impacts paysagers, environnementaux et économiques.

L'Organisation mondiale de la santé énonce ce qui suit : « quand une source de basse fréquence est présente, les mesures de bruit basées sur les décibels de type A (dBA) sont inappropriées; la mesure des décibels de type C (dBC) doit être envisagée afin de minimiser les effets sur la santé ». (Bergland et alii, 2000)

La Fédération canadienne des Municipalités demande à Ottawa d'allouer un fonds de recherche scientifique sur les risques que représentent les éoliennes pour la santé. La fédération demande d'effectuer des recherches sur les basses fréquences (dBC) reconnues pour être plus dommageables que les bruits audibles (dBA), de même que sur les tensions parasites issues des parcs éoliens industriels. (septembre 2009)

Santé Canada affirme que « contrairement à ce qu'affirme l'industrie éolienne, il existe des articles scientifiques reconnus par les pairs qui indiquent que les éoliennes peuvent avoir des effets négatifs sur la santé humaine », Allison Denning, coordonnatrice régionale de Santé Canada, Région Atlantique, août 2009.

Le docteur émérite Robert McMurtry, ex recteur de médecine de l'Université Western Ontario, dans un rapport présenté au gouvernement de l'Ontario rapporte que les victimes du syndrome de l'éolienne sont maintenant une centaine dans la province en date du 13 septembre 2009, en hausse de 85% par rapport au printemps. Plusieurs familles ont même été obligées de déménager. Un organisme a été mis sur pied afin de venir en aide à ces victimes. « Quand l'incertitude existe et que la santé et le bien-être des gens sont en jeu, assurément il faut invoquer le principe de précaution » affirme le docteur McMurtry.

Qu'en est-il des études cliniques en matière de santé en relation avec l'éolien au Québec? Nous renvoyons à la réponse de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Direction de la santé publique, dans le cadre de la première partie du BAPE pour le projet éolien de l'Érable.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-mrc-erable/documents/DQ10.1.pdf>

L'ampleur de plus en plus généralisée de la contestation et de la remise en question de l'éolien industriel en particulier et de l'énergie éolienne en général est telle que plusieurs pages de références seraient nécessaires pour dresser une liste des travaux, études, rapports, témoignages et articles de journaux parus ou à paraître sur ce sujet. Un consensus de plus en plus large de la communauté scientifique internationale et de plusieurs organisations publiques gouvernementales considèrent les éoliennes comme sources de bruits et infrasons pouvant affecter dangereusement la santé des humains et des animaux. Les études parues récemment en 2009 sont explicites pour une compréhension globale et une excellente mise à jour de la situation concernant les effets réels et potentiels des éoliennes sur la santé.

Claude Charron, St-Ferdinand, 8 décembre

## BIBLIOGRAPHIE

*Éoliennes, Sons et Infrasons; effets de l'éolien industriel sur la santé des hommes*, Marjolaine Villey-Migraine, Docteur en sciences de l'information et de la communication, décembre 2004. Distance recommandée des éoliennes : 2.5 km, 3-5 km en région vallonnée.

*Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme*, Académie Nationale de Médecine, publié en 2006. Distance recommandée des éoliennes : 1.5km.

*Location, Location, Location*, United Kingdom Noise Association, 2006. Distance recommandée des éoliennes : 1.6 km.

*Noise Radiation from Wind Turbines installed near homes : effects on health*, Barbara J, Frey,BA, MA et Petre J, Hadden,BSc, FRICS, publié en 2007. Distance recommandée des éoliennes : 2 km et plus pour les turbines de plus de 2 MW.

*Evaluation of Supplemental Environmental Noise*, analyse pour le projet « Cohocton Wind Power Project », publié en février 2007 par R.H.Bolton, physicien et ingénieur. Distance recommandée des éoliennes : 1.5 km et diminution du nombre d'éoliennes

*Mars Hill Wind Turbine Project Health effects*, publié par Michael A, Nissenbaum, MD, présenté à l'Association Médicale du Maine, mars 2009. Un moratoire est demandé par l'Association médicale du Nord du Maine pour tout projet éolien industriel en milieu habité par mesure de précaution.

*Sleep Disturbance and wind turbine noise*, publié par le Docteur Christopher Hanning, BSc, MB, BS, MRCS, LRCP, FRCA, MD, publié en juin 2009. Distance recommandée des éoliennes : plus de 1.5 km.

*Summary of recent research on adverse health effects of wind turbines*, par Keith Stelling, Ma, et Carmen Krogh, BSc Pharm., publié en octobre 2009. Distance recommandée des éoliennes : 2.5 km.

*Wind Turbine Syndrome : A Report on a Natural Experiment*, par Dr.Nina Pierpoint, publié en novembre 2009. Distance recommandée des éoliennes : 2.4 km, 3.5 km en terrain vallonné.